



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Lettre d'information « Certificats d'économies d'énergie »

Avril 2015

Éditorial

Suite à son vote par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014, et par le Sénat de 3 mars 2015, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été examiné en commission mixte paritaire le 10 mars. Les discussions entre les deux assemblées n'ayant pas permis d'aboutir à un compromis sur un texte commun, le projet de loi fait l'objet d'une seconde lecture.

Dans ce cadre, la commission spéciale de l'Assemblée nationale a adopté, lors de sa séance du 14 avril, plusieurs amendements concernant le dispositif des certificats d'économies d'énergie. La commission a ainsi supprimé les dispositions introduites par le Sénat visant à la création d'un groupement professionnel des distributeurs de fioul domestique. Enfin, la commission a adopté deux amendements relatifs à la lutte contre la précarité énergétique : l'un fixant à au moins un tiers l'objectif de mobilisation des CEE pour la lutte contre la précarité énergétique, l'autre créant pour les obligés du dispositif actuel une nouvelle obligation d'économies d'énergie, dédiée aux ménages en situation de précarité énergétique.

Pascal DUPUIS

Chef du service climat et efficacité énergétique

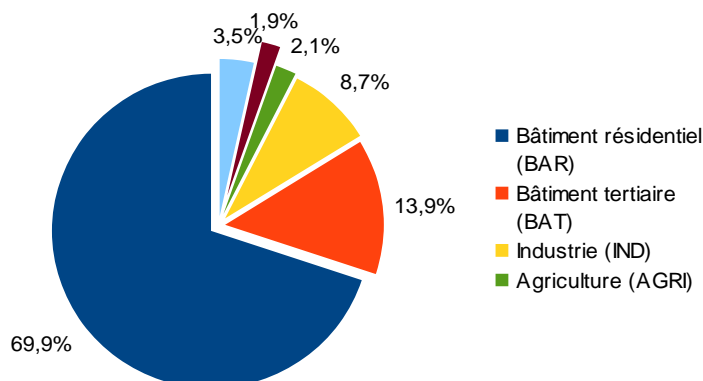
Tableaux de bord

Les indicateurs figurant ci-dessous sont extraits du registre national des certificats d'économies d'énergie et portent sur l'ensemble des certificats délivrés, entre le début du dispositif et le 31 mars 2015. Un total de 10 451 décisions ont été délivrées à 1 317 bénéficiaires, pour un volume de 690,2 TWh cumac dont :

- 7 876 décisions à 436 obligés pour un volume de 645,3 TWh cumac ;
- 2 575 décisions à 881 non obligés pour un volume de 44,8 TWh cumac, dont 12,4 TWh cumac pour le compte des collectivités territoriales (1 078 décisions) et 18,9 TWh cumac pour le compte des bailleurs sociaux (938 décisions).

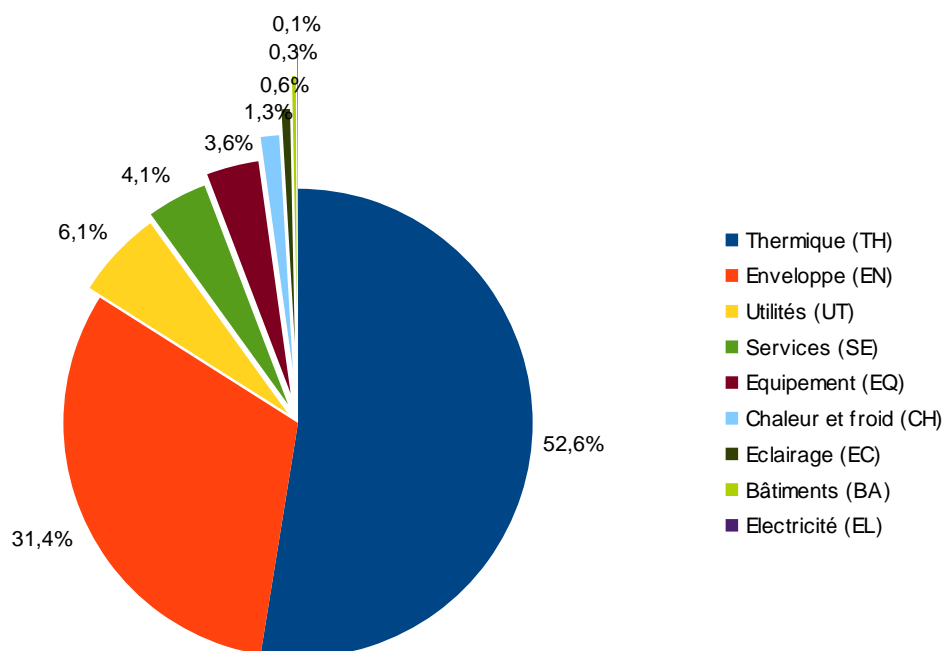
Le volume total de 690,2 TWh cumac se divise de la façon suivante : 648,1 TWh cumac ont été obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 28,9 TWh cumac via des opérations spécifiques et 13,2 TWh cumac via des programmes d'accompagnement.

Les économies d'énergie issues d'opérations standardisées et spécifiques¹, se répartissent de la façon suivante entre les secteurs :



1 Opérations spécifiques déposées en Ile-de-France avant le 1^{er} octobre 2011 puis au PNCEE.

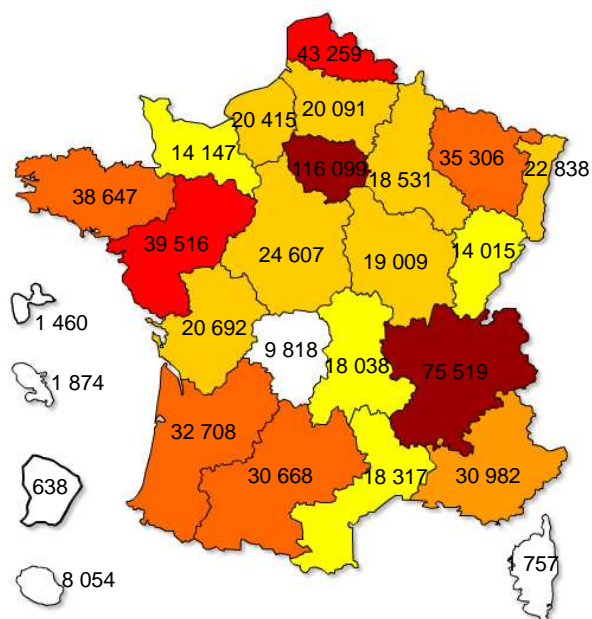
Les économies d'énergie issues d'opérations standardisées se répartissent de la façon suivante entre les sous-secteurs :



Les dix premières opérations standardisées sont :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% kWh cumac
BAR-TH-06	Chaudière individuelle de type condensation	13,77 %
BAR-EN-01	Isolation de combles ou de toitures	9,60 %
BAR-EN-02	Isolation des murs	7,55 %
BAR-TH-07	Chaudière collective de type condensation	5,74 %
BAR-TH-12	Appareil indépendant de chauffage au bois	5,45 %
BAT-EN-01	Isolation de combles ou de toitures	4,83 %
BAR-TH-08	Chaudière individuelle de type basse température	3,90 %
BAR-EN-04	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	3,89 %
BAR-TH-07-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	3,84 %
IND-UT-02	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	3,81 %

Le volume de certificats d'économies d'énergie en GWh cumac délivré par région, pour des opérations standardisées et des opérations spécifiques, est le suivant :



Remarque : la répartition ci-contre représente le volume de CEE délivrés en fonction du lieu de réalisation des opérations.

Enfin, s'agissant de l'activité du marché des CEE sur le registre, le volume de certificats échangés entre le début du dispositif et le 31 mars 2015 est de 299,8 TWh cumac, pour un total de 3 373 transactions. Comme l'indique le site du registre national des certificats d'économies d'énergie, le prix moyen de cession d'un certificat au mois de mars 2015 était de 0,305 c€/HT.

Révision des fiches d'opérations standardisées

Un [nouvel arrêté](#) définissant des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie est paru le 20 mars 2015, suivi d'un [arrêté rectificatif](#) le 18 avril venant corriger des erreurs de publication.

Ce sont 22 fiches supplémentaires qui viennent s'ajouter au catalogue disponible pour la troisième période et portent à 131 le nombre de fiches de deuxième période révisées soit 43 % du catalogue. Le catalogue troisième période comprend désormais 106 fiches issues de la révision de fiches de deuxième période et 3 nouvelles fiches.

Le travail de révision des fiches se poursuit au sein de l'ATEE, en lien avec l'ADEME et la DGEC.

Rectificatif de l'arrêté du 22 décembre 2014

Plusieurs coquilles ont été détectées dans les annexes des fiches publiées dans l'[arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie](#).

La DGEC invite l'ensemble des éligibles à établir dès à présent leurs modèles d'attestations sur l'honneur en les rectifiant selon les indications ci-dessous :

- **Pour la fiche IND – BA – 110 :**

La dernière ligne de l'annexe 1 est illisible dans l'arrêté, il faut lire :

*Mode de fonctionnement du site :

1x8h

2x8h

3x8h avec arrêt le week-end

3x8h sans arrêt le week-end

- **Pour la fiche IND – UT – 118 :**

De même, dans l'annexe 1 de cette fiche, en milieu de page, il faut lire :

*Température de fonctionnement du four

$600^{\circ}\text{C} \leq T < 750^{\circ}\text{C}$

$750^{\circ}\text{C} \leq T < 1000^{\circ}\text{C}$

$1000^{\circ}\text{C} \leq T < 1250^{\circ}\text{C}$

$T \geq 1250^{\circ}\text{C}$

- **Pour la fiche TRA – EQ - 119 :**

L'annexe comportant le tableau récapitulatif de la fiche TRA-EQ-119 doit être nommée "Annexe 2" et non "Annexe 1".

Journées techniques CEE

Pour vous aider à maîtriser les modalités de la troisième période du dispositif CEE, l'ADEME organise des journées techniques les 2 et 3 juin 2015, à Paris, en collaboration avec le MEDDE et l'ATEE.

Ces journées, constituées de plénières et d'ateliers, vous livreront un panorama complet des évolutions réglementaires, retours d'expériences et opportunités offertes par le dispositif des CEE pour vos futures actions d'économies d'énergie.

Informations pratiques, programme et inscription sur <http://www.jt-cee2015.ademe.fr/>

Liens utiles

- [page dédiée aux CEE](#) sur le site de la DGEC
- [site du registre](#) national des certificats d'économies d'énergie